

Objet : All – Note interprétative n° 11
Précisions et éclaircissements concernant les obligations de publicité applicables aux investissements soutenus par le FEADER

Cette note interprétative de la réglementation All concerne les dossiers investissement et installation. Elle vise à informer des **obligations de publicité applicables aux investissements soutenus par le FEADER**.

1. Obligations de publicité pour les bénéficiaires

Conformément aux exigences réglementaires en vigueur, les bénéficiaires dont l'aide publique (co-financée avec le FEADER) cumulée des différents investissements et/ou installation **dépasse 50.000 euros** sont désormais tenus **pour chaque investissement** :

- D'apposer le document de publicité accompagnant la notification d'octroi,
- De manière visible au public et à tout visiteur de l'exploitation,
- Pour l'ensemble des investissements réalisés,
- Et ce durant toute la durée de l'aide, à savoir dès l'envoi de la demande de paiement et jusqu'à minimum 5 ans à partir de la date du dernier paiement de l'aide.

Cette publicité doit être installée dans un **endroit visible, durable et facilement consultable en cas de contrôle**.

2. Action en cours : régularisation des bénéficiaires concernés

Dans l'attente d'un dispositif harmonisé et centralisé, des **lettres individuelles sont actuellement envoyées aux agriculteurs ayant déjà atteint le seuil de 50.000 euros d'aide**.

L'objectif est de leur permettre de **se mettre en conformité** avec les obligations de publicité.

3. Clarification sur le placement des affiches

Plusieurs retours indiquent la nécessité de simplifier la gestion de ces obligations. Il est donc **possible de regrouper l'ensemble des affiches au même endroit**, à condition que celles-ci :

- soient **clairement visibles**,
- soient **pérennes**,
- et puissent être **facilement consultées lors d'un contrôle**.

Cette mise en conformité sera vérifiée lors des contrôles ex post organisés et lors des contrôles sur place organisés dans le cadre de nouveaux investissements.